

S.I.R.D.A.B. Syndicat Intercommunal pour la révision et le suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berryère ----- 23-31 boulevard Foch 18023 Bourges Cedex	Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du schéma Directeur de l'Agglomération Berryère
	Comité Syndical du 27 mars 2018
	Direction Générale Adjointe Aménagement et Territoire Direction du Développement Territorial Service Cohérence Territoriale

***Contribution du SIRDAB à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de
 Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Centre-Val de Loire
 (SRADDET)***

Rapporteur : Mme la Présidente

- ***Vu*** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- ***Vu*** le décret n°2016-1071 du 3 août 2016 relatif au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ;
- ***Vu*** le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 4251-1 et suivants ;
- ***Vu*** la délibération de l'assemblée plénière régionale du 2 mars 2017 relatives aux modalités d'élaboration et au lancement du SRADDET ;
- ***Vu*** l'article L.131.1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux obligations de comptabilité et de prise en compte qui concernent les Schémas de Cohérence territoriale ;

La Région Centre-Val de Loire a prescrit l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) le 2 mars 2017. Il s'agit d'un schéma transversal d'aménagement du territoire qui vise à mettre en cohérence les différentes politiques régionales en fixant des orientations dans tous les domaines de l'aménagement.

La portée juridique du SRADDET a été renforcée par rapport à l'ancien Schéma Régional de Développement Durable des Territoires. Le futur SCoT devra être compatible avec les règles générales du SRADDET et prendre en compte ses objectifs. A travers le SCoT, les PLUi et les PLH des EPCI adhérents du SIRDAB seront indirectement concernés par ses prescriptions. Le SRADDET constitue également une base sur laquelle s'appuie l'élaboration des dispositifs contractuels régionaux (CRST). Pour ces raisons, le futur SRADDET aura un impact important sur les politiques d'aménagement et de développement de notre territoire.

Les modalités d'élaboration du SRADDET prévoient l'association des établissements publics porteurs de SCoT et des EPCI compétents en matière d'urbanisme. La Région a sollicité la contribution du SIRDAB pour alimenter l'élaboration du SRADDET. Celle-ci est l'occasion de lui préciser les spécificités de notre territoire et d'influer sur l'élaboration du schéma, en affirmant des priorités partagées pour notre développement.

Le SIRDAB rassemble 7 EPCI, 101 communes et plus de 200 000 habitants. Il s'agit d'un territoire à la fois urbain et rural, qui présente de fortes complémentarités en matière de développement économique, d'habitat et de services à la population. Il dispose d'une dynamique démographique redevenue positive, qui souligne sa fonction structurante et son importance dans la préservation des équilibres régionaux.

Pour répondre à la sollicitation de la Région, il est proposé au comité syndical d'adopter la contribution proposée en annexe et basés sur les priorités suivantes :

1. Conforter le territoire dans sa fonction de 3ème pôle régional
2. Améliorer la connexion aux métropoles régionales et nationales
3. Accompagner le développement économique du territoire et l'exploitation de ses atouts
4. Promouvoir un développement équilibré en consolidant le réseau de villes petites et moyennes ;
5. Renforcer la coopération entre Bourges, Vierzon et Châteauroux, triangle de développement du Berry ;
6. Mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre du SRADDET,

De plus, en réponse à la sollicitation régionale portant sur les futures règles du SRADDET, il est proposé de ne pas rentrer dans le détail de ces potentielles règles, mais uniquement de préciser les principes qui devraient guider leur élaboration : subsidiarité, adaptation aux contextes locaux et privilégier l'aspect qualitatif plutôt que quantitatif.

Enfin, dans l'objectif de parvenir à une mise en œuvre partenarial du SRADDET, il est proposé de solliciter à la région la mise en place d'un comité territorial de suivi.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical du SIRDAB :

- de valider la contribution du SIRDAB telle que proposée en annexe ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération ;

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir en délibérer.

Annexe n°1 : projet de contribution du SIRDAB à l'élaboration du SRADDET

Annexe : contribution du SIRDAB à l'élaboration du SRADET

Les priorités du SIRDAB pour l'aménagement et le développement durable de son territoire

1. Conforter le territoire dans sa fonction de 3ème pôle régional

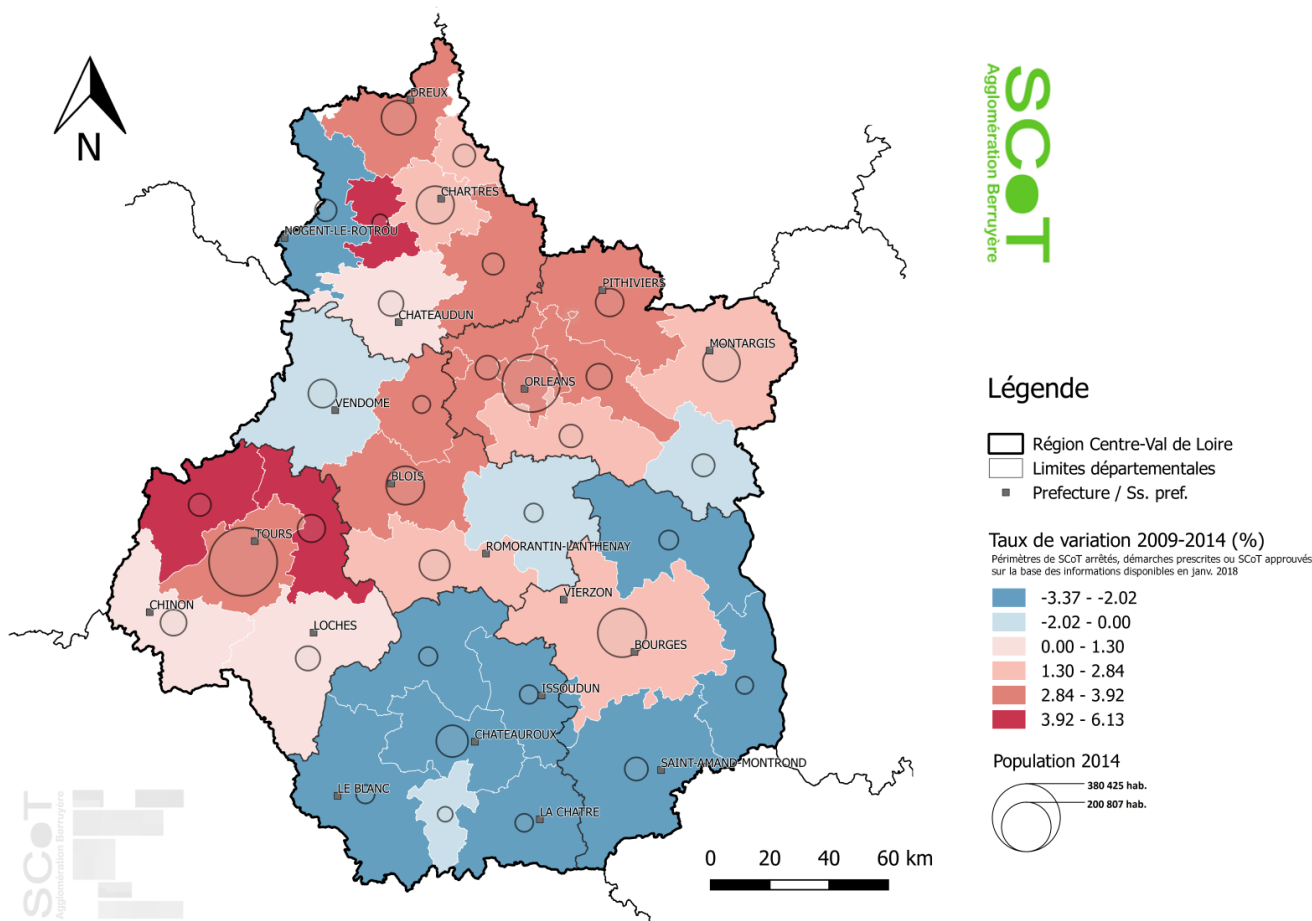
L'attractivité des territoires repose sur leur capacité à proposer des activités, une offre de services denses et diversifiés tout en conservant une bonne qualité de vie. A cet égard, comme le confirme l'évolution positive de sa population, le territoire du SIRDAB joue un rôle structurant et stabilisateur au sein d'un Sud-Région distant des grands pôles régionaux ou nationaux et éloigné des dynamiques métropolitaines de Tours et Orléans.

C'est pourquoi, pour préserver les grands équilibres régionaux et l'attractivité de l'espace sud régional, il est essentiel de renforcer la fonction structurante du territoire en affirmant son rôle de « locomotive » pour le Sud-régional. Il s'agit en particulier de :

- Pérenniser et développer les fonctions et services supérieurs et structurants nécessaires aux habitants du Sud-Région (Enseignement supérieur, hôpitaux, institutions administratives/judiciaires, équipements culturels et sportifs) ;
- Permettre l'implantation de nouveaux équipements de rayonnement départemental et régional ;
- Soutenir le développement et la structuration du secteur d'excellence Défense-Aéronautique et valoriser les filières agro-alimentaires de qualité, à forte valeur ajoutée pour le territoire.
- Dynamiser les pôles et œuvrer au renouvellement urbain : adapter l'offre de logement, lutter contre la vacance, soutenir les commerces de centre-ville / centre-bourg, et la requalification des espaces publics.

Une dynamique démographique redevenue positive

Evolution démographique 2009-2014 des périmètres de SCoT de la Région Centre-Val de Loire



En particulier, le territoire assure une fonction indispensable d'accès aux études supérieures pour tous les bacheliers du sud-régional et contribue à l'attractivité de la Région Centre dans ce domaine en attirant un nombre significatifs d'étudiants de départements limitrophes hors région (Nièvre, Allier notamment).

Tant dans une logique d'attractivité régionale, que d'accès aux études supérieures et d'aménagement du territoire, il apparaît essentiel de favoriser le maintien et le développement de l'enseignement supérieur sur le territoire. Cela nécessite notamment de :

- Maintenir une offre diversifiée de niveau bac+2/+3 (BTS, DUT, Licence), afin de favoriser l'accès aux études supérieures des bacheliers de tout le sud régional,
- Développer l'offre de niveau Bac+5 (Master) dans des domaines de compétences reconnues du territoire afin d'exploiter et valoriser ses savoir-faire,
- Renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de formation dans les secteurs ou les besoins locaux en main d'œuvre sont importants, en consolidant et améliorant les Lycées et structures de formation existants tant à Vierzon qu'à Bourges,
- Intégrer les hôpitaux de Bourges et Vierzon dans le parcours de formation des internes de la faculté de médecine de Tours.

2. Améliorer la connexion aux métropoles régionales et nationales

Dans une société basée sur les échanges, il est essentiel pour le développement des territoires de renforcer leur accessibilité et d'être connectés aux centres de décisions, de production et de recherches.

C'est pourquoi, le comité syndical pense indispensable de soutenir la modernisation des infrastructures de transport connectant son territoire aux principaux centres régionaux (Tours, Orléans) à Paris et ses aéroports, ainsi qu'aux métropoles de Lyon et Nantes. Il s'agit en particulier d'inscrire dans le SRADDET un objectif d'amélioration quantitative et qualitative de l'offre ferroviaire entre Bourges-Vierzon et Orléans-Tours-Paris (cadence, durée, ponctualité, Intermodalité des pôles gares. Les trois lignes stratégiques pour le territoire sont la POLT (Paris-Orléans-Vierzon-Limoges-Toulouse), l'axe Lyon - Bourges - Vierzon - Tours – Nantes et la ligne Paris-Orléans-Vierzon-Bourges-Montluçon.). Dans cette optique, un enjeu fort consiste à affirmer la fonction du nœud ferroviaire et autoroutier Vierzonnais pour le transport des personnes et le fret.

Concernant les infrastructures routières, le comité syndical sollicite l'amélioration de la RN-151 entre Bourges et Châteauroux, déjà intégrée dans le SRADDT de 2011 et non réalisée à ce jour. Par ailleurs, il est primordial de soutenir les projets visant à solutionner les problèmes de congestion de l'échangeur autoroutier du pôle berruyer, et finaliser les études pré-opérationnelles nécessaires à l'aménagement d'un second échangeur au Nord-Ouest.

3. Accompagner le développement économique du territoire et l'exploitation de ses atouts

Le territoire est caractérisé par la présence importante d'activités militaire et de défenses, ainsi que de l'industrie aéronautique et de leur sous-traitance, notamment la mécanique industrielle. Il accueille notamment la base militaire d'Avord, 2nde base militaire aérienne française, des sites de production d'entreprises importantes du secteur : MBDA, Nexter, ainsi que sur tout son territoire un réseau de PME aux compétences nationalement reconnues dans les domaines de l'aéronautique (Gattefin, Lisi, SIPEM...etc). Ces secteurs connaissent ces dernières années un nouveau dynamisme qu'il est nécessaire d'accompagner et conforter.

Cela nécessite de définir une stratégie globale de développement de ces secteurs (modernisation des équipements industriels et réflexions sur l'usine du futur, développement des réseaux de sous-traitance, formation de main d'œuvre qualifiée...etc) en lien avec une vision globale de l'aménagement du territoire du sud régional. Des liens sont en effet à trouver avec les activités industrielles, les savoir-faire et les outils de formation présents sur l'axe Vierzon-Mehun-sur-Yèvre-Saint-Florent sur Cher-Bourges-Avord, mais aussi dans l'Indre, avec les activités ou équipements présents à Issoudun ou Châteauroux, en particulier l'aéroport Marcel Dassault.

A cet égard, le pôle d'excellence industrielle aéronautique/défense, avec notamment le CLUSTER Aerocentre qui met en réseau 321 entreprises, équipementiers et sous-traitants, et 18 700 salariés de la filière aéronautique, civil et militaire, constitue un véritable atout économique à l'échelle du Berry, qu'il convient de renforcer. Un enjeu fort consiste notamment à développer la recherche et l'innovation technologique dans ces secteurs.

Le territoire du SIRDAB souhaite également appuyer son développement sur la transition numérique. La présence d'acteurs économiques majeurs, leader sur la scène nationale ou internationale (Start-up vierzonnaise Ledger, data center de Bourges, formations supérieures numérique de l'INSA, la plate-forme hubtech dans le Cher) est une base sur laquelle il est possible d'appuyer un incubateur de start-up innovantes autour du numérique.

Notre territoire devra également relever le défi de la transition vers des modes de production et de consommation plus durable. De nombreuses initiatives et projets émergent sur le territoire en ce sens, tant dans les domaines de l'économie circulaire (projets de recycleries et valorisation des déchets...) que de l'économie sociale et solidaire déjà solidement implantée sur notre territoire (Entreprises d'insertion, associations, projets d'épiceries solidaires...). Dans ce contexte, un enjeu particulier réside dans la fédération des initiatives et l'élaboration d'une stratégie concertée en partenariat avec la Région, à mettre en œuvre à l'échelle du SIRDAB et du futur PETR qui semble particulièrement adaptée pour traiter ces questions.

Au-delà, le territoire du SIRDAB dispose d'atouts importants qu'il est essentiel d'exploiter :

- Son potentiel touristique et culturel en mettant en œuvre l'aménagement du Canal de Berry et les autres projets de cyclotourisme à connecter avec la Loire en vélo.
- Ses richesses patrimoniales et ses événements culturels : Cathédrale St-Etienne, Printemps de Bourges, Vignobles du Centre-Loire, Sud-Sologne, Pôle des étoiles...
- Ses produits locaux, en encourageant les circuits courts et en valorisant les filières agro-alimentaires de qualité, notamment les appellations viticoles (AOC Menetou-salon, AOC Quincy) ;
- Ses équipements sportifs de rayonnement régional ou national (CREPS, Palais des sports d'une capacité de 5000 places...), ainsi que ses grands événements sportifs (Euroligue de Basket, championnat du monde d'escrime, championnat de France d'aviron...)

Enfin, un enjeu particulier consiste à faire du vieillissement une opportunité de développement économique et social en accompagnant le développement de la silver-économie.

4. Promouvoir un développement équilibré en consolidant le réseau de villes petites et moyennes et définir un nouveau projet pour la ruralité ;

En cohérence avec les orientations du SCoT, mettre en œuvre un développement équilibré du territoire passe par la consolidation du maillage de pôles qui organisent l'espace du quotidien en matière de services et d'équipements.

Les territoires ruraux et les villes moyennes sont confrontés à des enjeux importants que les politiques d'aménagement ne prennent qu'imparfaitement en compte, privilégiant le déploiement de dispositifs pensés pour les zones tendues mais peu ou pas adaptés à nos territoires. Des enjeux spécifiques y existent en matière d'habitat, de redynamisation des centres, de lutte contre la vacance, de restructuration des quartiers d'habitat social, de valorisation du foncier(...). Le comité syndical sollicite que le SRADDET soit une base pour la refonte d'un cadre d'intervention et des politiques d'aides adaptés au contexte des territoires ruraux et des villes petites et moyennes (prise en compte du déficit foncier des opérations, aides à l'amélioration, à la restructuration, voir à la démolition), ainsi que le développement d'outils d'intervention mutualisés (type EPF).

De plus, le comité syndical souhaite que le SRADDET fixe des objectifs forts concernant la dynamisation des centres bourgs. Il est ainsi primordial de soutenir les initiatives permettant d'y reconquérir ou d'y recréer une offre de logement attractive. Dans cette perspective, un enjeu essentiel consiste à soutenir la mise en œuvre des programmes d'actions des PLH communautaires et à tenir compte de leurs orientations.

Enfin, il est essentiel de développer une nouvelle vision de la ruralité et de définir pour elle un véritable projet. Les espaces ruraux voient en effet désormais cohabiter en leur sein une diversité de fonctions : activités agricoles,

usages résidentiel, récréatif, patrimonial, ou productifs (tertiaires, télétravail, énergies...). Il est essentiel d'accompagner ce renouveau, en poursuivant le déploiement du Très Haut Débit et de la fibre optique et en encourageant les mobilités innovantes.

5. Renforcer la coopération entre Bourges, Vierzon et Châteauroux, triangle de développement du Berry

Dans le prolongement des dynamiques de coopération ayant conduit à l'extension du SIRDAB et aux réflexions pour la création d'un PETR, il est nécessaire d'accompagner le renforcement des coopérations sur le territoire Bourges-Vierzon. Au-delà de ce périmètre, il est essentiel que la consolidation des liens et la complémentarité économiques entre les pôles du Sud-Région soient affirmées comme une priorité de la stratégie régionale.

Le renforcement de ces synergies passe notamment par l'intensification de l'offre de transport collectif entre Bourges, Châteauroux et Vierzon. Les projets d'amélioration de la RN-151 entre Bourges et Châteauroux, axe important pour les mobilités individuelles et le fret doivent être soutenus (aménagement d'aires de dépassement, sécurisation des traversées de bourgs...). Pour le transport de marchandises, il est stratégique pour le développement du territoire d'améliorer la connexion des zones d'activités avec le Port-sec de Vierzon et la Plateforme aéroportuaire de Châteauroux.

Les propositions concernant les règles à prévoir dans le SRADET

En l'absence de propositions ou d'éléments sur leur niveau de territorialisation, il apparaît difficile de proposer des règles adaptées à la spécificité et à la diversité des contextes locaux. Néanmoins, le SIRDAB souhaite alimenter la réflexion en réaffirmant trois principes, qui devraient guider leurs élaborations :

- 1. Des règles qualitatives et incitatives plutôt que quantitatives et prescriptives.**
- 2. Un besoin de territorialisation et d'adaptation aux spécificités locales, en prenant de plus en compte les orientations déjà arrêtés dans les documents de planification locaux,**
- 3. Le respect d'un principe de subsidiarité, avec le respect du rôle des SCoT et des PLUi**

Les propositions pour la mise en œuvre du SRADET

La déclinaison locale des orientations projetées par le SRADET nécessitera des échanges entre les acteurs locaux intéressés par sa mise en œuvre et le Conseil Régional. Dans ce cadre, le SIRDAB pense indispensable de promouvoir de nouvelles interfaces de dialogue et de coopération.

Le comité syndical du SIRDAB appelle donc à la mise en place d'un comité territorial associant la Région et les acteurs concernés (EPCI, Etablissement porteur de SCoT, Conseil Départemental, Conseil Régional), pour suivre la mise en œuvre du SRADET à l'échelle des bassins de vie et évaluer régulièrement la réalisation de ses objectifs.